



# CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 29 mai 2007

Communiqué de presse

## PRÉCISIONS APPORTÉES PAR SOFINCO.

Suite à l'information communiquée par l'AFP le 28 mai 2007, SOFINCO tient à apporter les précisions suivantes:

SOFINCO a été mis en cause devant le Tribunal d'Evry par la DDCCRF au sujet d'une publicité émise en janvier 2006.

SOFINCO conteste formellement avoir annoncé des conditions inexactes ; aucun client de SOFINCO n'a été soumis à des conditions supérieures à celles indiquées dans la publicité.

Le malentendu provient du fait que cette publicité ne précisait pas que la dernière mensualité était évidemment réajustée pour respecter strictement les engagements pris vis-à-vis des clients. La DDCCRF n'a pas pris en compte ce réajustement dans ses calculs, aboutissant à un calcul inexact par rapport à la réalité des conditions appliquées au client.

SOFINCO, qui affiche depuis plusieurs années le taux de risque le plus faible des établissements de crédit spécialisés, rappelle à cette occasion son statut d'établissement responsable soucieux de replacer le crédit dans une approche globale de gestion et de pilotage du budget, et désireux de donner au choix de ses clients des moyens de paiement à crédit mais également au comptant.